

LEFEUVRE FORMATIONS HSCT

☎ : 06.19.37.33.15

✉ : [lefeuvre. formations.hsct@numericable .fr](mailto:lefeuvre. formations.hsct@numericable.fr)

🌐 : <http://www.lefeuvre- formations-hsct.com>

CATALOGUE DE FORMATIONS

FORMATION, CONSEILS ET AUDIT DANS LES
DOMAINES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU
TRAVAIL

Lefeuvre Formations HSCT est un organisme spécialisé dans l'audit, le conseil et la formation professionnelle, dans les domaines de la Santé et la sécurité au travail.

Notre expérience et notre dynamisme nous permettent de répondre à l'ensemble de vos besoins en formations portant sur la Santé et la Sécurité au Travail avec professionnalisme et savoir-faire.

Nous travaillons avec de nombreux partenaires, tels que: les centres de formation de la CCI Hauts de France (SIADEP, Tertia, Cepreco), la cité apprenante, l'INTEFP et le CNFPT.

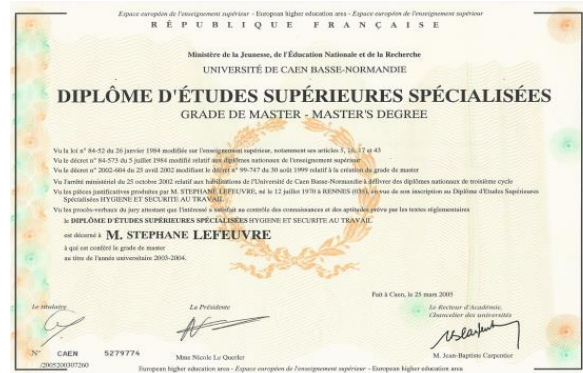
Efficacité, perfection et satisfaction sont les maîtres mots qui rythment nos prestations dans les domaines cités ci-dessus.

Confiez-nous votre projet de Formation ou vos attentes en Conseil et Audit et nous saurons satisfaire votre besoin!

Nos devis sont gratuits.

Notre intervenant est Stéphane LEFEUVRE, gérant de la société.

Diplômes et Agréments



- ➔ 2020 Agrément préfectoral pour dispenser des formations CHSCT/CSE dans le cadre du CSSCT
- ➔ 2020 Habilitation pour dispenser des formations PRAP IBC et 2 SS et SST
- ➔ 2019 Diplôme Universitaire « Santé Stress au Travail) – Université de psychologie d’Amiens (Niveau I)
- ➔ 2018 Habilitation IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)
- ➔ 2016 Formation à l’INRS: « comment évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques ».
- ➔ 2012 Certificat de formateur PRAP (délivré par l’INRS)
- ➔ 2008 Agrément préfectoral pour dispenser des formations CHSCT
- ➔ 2004 DESS Hygiène et Sécurité au travail (Ecole d’Ingénieur de Cherbourg)
- ➔ 2003 Monitorat de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail, CHSCT, Evaluation des risques professionnels, cariste
- ➔ 2002 Diplôme Universitaire d’ergonomie (Niveau I)
- ➔ 2001 Technicien supérieur en sécurité du travail (hygiène, Sécurité, conditions de travail et environnement)
C.F.P.A Europe (Diplôme Technique Européen Institut Supérieur de Sécurité Incendie)
- ➔ 2000 : ERP1

•**2008 : Création de la société Lefeuvre Formations HSCT** spécialisée dans l’audit, le conseil et la formation professionnelle, dans les domaines de l’Hygiène, la Sécurité et les Conditions de travail.

Ce catalogue de formation témoigne du chemin parcouru, de la richesse de l'expérience accumulée mais aussi de la volonté de l'organisme à être en permanence tourné vers l'avenir.

La société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT propose des stages intra-entreprises.

Nous apportons une « ingénierie de formation » pour répondre aux besoins spécifiques dans les domaines de la santé-sécurité au travail.

Elle réalise également des diagnostics sur les risques psychosociaux (RPS), sur la Qualité de Vie au Travail (QVT), sur les Troubles Musculo-squelettiques, et fait des audits en matière de sécurité.

Vous pouvez également découvrir, au travers de ce guide, une façon d'anticiper vos futurs besoins de formation....

Représentants du personnel

Table des matières

-Présider le CSE.....	7
-Membres du CSE dans le cadre de la santé sécurité et conditions de travail	
-Ets – 50 salariés.....	8
-Ets à partir de 50 salariés et – 300 salariés.....	9
-Ets de + 300 salariés.....	10
-membres du CHSCT/CST – fonction publique hospitalière.....	11
-membres du CHSCT/CSE – fonction publique d’Etat.....	12
-membres du CHSCT/CSA – fonction publique Territoriale.....	13
- sur les Risques psychosociaux (RPS).....	14
-référent sur les agissements sexistes et le harcèlement sexuel.....	15
-référent santé sécurité au travail.....	16
-Responsabilité des personnels d’encadrement en matière de santé et sécurité.....	17
-Manager la sécurité au quotidien.....	18

Présider le Comité Social Economique

Objectifs

Identifier le rôle, les missions et les responsabilités du président du CSE
Maîtriser l'ensemble de la réglementation relative au CSE
Prévenir le risque de délit d'entrave engageant la responsabilité personnelle du président du CSE

Contenu

Cerner le statut du président du CSE (*les prérogatives du président, les obligations du président, les assistants du président*)

Maîtriser la procédure de mise en place du CSE (*le rôle de chacun : suppléants, secrétaire du CSE, trésorier, représentant de proximité, le règlement intérieur,..., les commissions*)

Informier et consulter le CSE (*l'étendue des missions du CSE, les réunions, les règles d'ordre public, la négociation d'un accord, les modalités et la périodicité des informations et consultations du CSE, les règles supplétives...*)

Contrôler l'utilisation des moyens de fonctionnement attribués au CSE

(*Le budget de fonctionnement et le budget activités sociales et culturelles, le crédit d'heures de délégation, la formation des élus, le recours aux experts, la responsabilité pénale de la personne morale, le délit d'entrave*)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
Appropriation des outils

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 2 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 2 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des connaissances tous les 4 ans



Nous consulter



Public

Président et personnel de la Direction



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Comité Social Economique (Ets de 11 à 49 salariés)

Objectifs

- Maîtriser la nouvelle réglementation
- Maîtriser les missions et le fonctionnement de la CSE
- Etre capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels afin d'être force de proposition d'amélioration.
- Etre capable d'analyser les accidents et les incidents du travail.
- Participer activement au développement de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Contenu

Cadre général (les accords, les négociations, les dispositions supplétives en l'absence d'accord,...)

Constitution et composition du CSE (les modalités de désignation,...)

Rôle et statut des membres au CSE (rôle et missions des membres du CSE, les heures de délégation, ...)

Champ d'action (moyens, les registres, les visites, le droit d'alerte et de retrait, les consultations obligatoires, les enquêtes,..., réunions/ Convocation/ Note écrite / Registre spécial...)

Les enjeux de la prévention (les acteurs de la prévention, le mécanisme d'apparition du risque, du dommage, les principaux risques de son métier et les effets induits,...)

Autres points abordés (ergonomie au travail, analyse d'un poste de travail, les risques psychosociaux,..., les entreprises extérieures, les visites...)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils (arbre des causes, analyse des risques professionnels au moyen du DUERP,...)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 3 jours et 5 jours après le 31 mars 2022

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 5 personnes)



A partir de 600 €



actualisation des connaissances et de perfectionnement à chaque renouvellement de mandat



Nous consulter



Public

Membres du CSE et tout salarié participant au CSE



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Comité Social Economique (Ets de 50 salariés et -300 salariés)

Objectifs

- Maîtriser la nouvelle réglementation
- Maîtriser les missions et le fonctionnement de la CSE
- Etre capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels afin d'être force de proposition d'amélioration.
- Etre capable d'analyser les accidents et les incidents du travail.
- Participer activement au développement de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Contenu

Cadre général (les accords, les négociations, les dispositions supplétives en l'absence d'accord,...)

Constitution et composition du CSE (les modalités de désignation, rôle du secrétaire,...)

Rôle et statut des membres au CSE (rôle et missions des membres du CSE, les heures de délégation, ...)

Champ d'action (réunions, ordre du jour, moyens financiers et matériels, droit d'alerte et de retrait, registres, les obligations envers une certaine catégorie de personnes, ...)

Les enjeux de la prévention (les acteurs de la prévention, le mécanisme d'apparition du risque, du dommage, les principaux risques de son métier et les effets induits,...)

Autres points abordés (ergonomie au travail, analyse d'un poste de travail, les risques psychosociaux,..., les entreprises extérieures, les visites....)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils (arbre des causes, analyse des risques professionnels au moyen du DUERP,...)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 3 jours et 5 jours après le 31 mars 2022



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 5 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des connaissances et de perfectionnement à chaque renouvellement de mandat



Nous consulter



Public

Membres du CSE et tout salarié participant au CSE



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Comité Social Economique dans le cadre du CSSCT (Ets de 300 salariés et plus)

Objectifs

- Maîtriser la nouvelle réglementation
- Maîtriser les missions et le fonctionnement de la CSE
- Etre capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels afin d'être force de proposition d'amélioration.
- Etre capable d'analyser les accidents et les incidents du travail.
- Participer activement au développement de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Contenu

Cadre général (les accords, les négociations, les dispositions supplétives en l'absence d'accord,...)

Constitution et composition du CSE (les modalités de désignation, rôle du secrétaire,...)

Rôle et statut des membres au CSE dans le cadre de la CSSCT (rôle et missions des membres du CSE, les heures de délégation, ...)

Champ d'action (réunions, ordre du jour, moyens financiers et matériels, droit d'alerte et de retrait, registres, les obligations envers une certaine catégorie de personnes, ...)

Les enjeux de la prévention (les acteurs de la prévention, le mécanisme d'apparition du risque, du dommage, les principaux risques de son métier et les effets induits,...)

Autres points abordés (ergonomie au travail, analyse d'un poste de travail, les risques psychosociaux,..., les entreprises extérieures, les visites....)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils (arbre des causes, analyse des risques professionnels au moyen du DUERP,...)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 5 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 5 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des connaissances et de perfectionnement à chaque renouvellement de mandat



Nous consulter



Public

Membres du CSE et tout salarié participant au CSE



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Formation des membres du personnel au CHSCT/CSE dans la Fonction Publique Hospitalière

Décret n° 2001-345 du 13 avril 2001 modifiant le Code de la santé publique, les représentants titulaires du personnel au CTE ont droit à un congé de formation de cinq jours lié à l'exercice de leur mandat. Le **décret n° 2002-434 du 29 mars 2002** a étendu ce droit qui existait déjà dans la FPH pour les membres des CHSCT des établissements comportant au moins 50 agents.

LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Objectifs

- Assimiler les connaissances indispensables aux missions du CHSCT/CSE
- Etre capable d'analyser les risques au sein de l'établissement, de mener une enquête en cas d'accident de service, de maladie professionnelle
- Mettre en place des actions de prévention
- Etre capable d'évaluer et de réévaluer les actions de prévention mises en place
- Rendre le CHSCT/CSE autonome, efficace et constructif dans son fonctionnement et ses missions

Contenu

Constitution et composition (les modalités de désignation, rôle du secrétaire,...)

Rôle et statut des membres (rôle et missions des membres, ...)

Champ d'action des membres (réunions, ordre du jour, moyens matériels, droit d'alerte et de retrait, les obligations envers une certaine catégorie de personnes, ...)

Les enjeux de la prévention (les acteurs de la prévention, le mécanisme d'apparition du risque, du dommage, les principaux risques de son métier et les effets induits,...)

Autres points abordés (ergonomie au travail, analyse d'un poste de travail, les risques psychosociaux,..., les entreprises extérieures, les visites....)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils (arbre des causes, analyse des risques professionnels au moyen du DUERP,...)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 5 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 5 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des connaissances et de perfectionnement à chaque renouvellement de mandat



Nous consulter



Public

Membres du CHSCT/CSE et tout agent participant au CHSCT/CSE



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Formation des membres du personnel au CHSCT/CSA dans la Fonction Publique d'Etat

Décret N°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret N°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'Hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique)
LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Objectifs

- Assimiler les connaissances indispensables aux missions du CHSCT/CSA
- Etre capable d'analyser les risques au sein de l'établissement, de mener une enquête en cas d'accident de service, de maladie professionnelle
- Mettre en place des actions de prévention
- Etre capable d'évaluer et de réévaluer les actions de prévention mises en place
- Rendre le CHSCT/CSA autonome, efficace et constructif dans son fonctionnement et ses missions

Contenu

Constitution et composition (les modalités de désignation, rôle du secrétaire,...)

Rôle et statut des membres (rôle et missions des membres, ...)

Champ d'action des membres (réunions, ordre du jour, moyens matériels, droit d'alerte et de retrait, les obligations envers une certaine catégorie de personnes, ...)

Les enjeux de la prévention (les acteurs de la prévention, le mécanisme d'apparition du risque, du dommage, les principaux risques de son métier et les effets induits,...)

Autres points abordés (ergonomie au travail, analyse d'un poste de travail, les risques psychosociaux,..., les entreprises extérieures, les visites....)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils (arbre des causes, analyse des risques professionnels au moyen du DUERP,...)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 5 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 5 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des connaissances et de perfectionnement à chaque renouvellement de mandat



Nous consulter



Public

Membres du CHSCT/CSA et tout agent participant au CHSCT/CSA



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Formation des membres du personnel au CHSCT/CST dans la Fonction Publique Territoriale

(Décret N°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail modifié par Décret n°2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Objectifs

- Assimiler les connaissances indispensables aux missions du CHSCT/CST
- Etre capable d'analyser les risques au sein de l'établissement, de mener une enquête en cas d'accident de service, de maladie professionnelle
- Mettre en place des actions de prévention
- Etre capable d'évaluer et de réévaluer les actions de prévention mises en place
- Rendre le CHSCT/CST autonome, efficace et constructif dans son fonctionnement et ses missions

Contenu

Constitution et composition (les modalités de désignation, rôle du secrétaire,...)

Rôle et statut des membres (rôle et missions des membres, ...)

Champ d'action des membres (réunions, ordre du jour, moyens matériels, droit d'alerte et de retrait, les obligations envers une certaine catégorie de personnes, ...)

Les enjeux de la prévention (les acteurs de la prévention, le mécanisme d'apparition du risque, du dommage, les principaux risques de son métier et les effets induits,...)

Autres points abordés (ergonomie au travail, analyse d'un poste de travail, les risques psychosociaux,..., les entreprises extérieures, les visites....)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils (arbre des causes, analyse des risques professionnels au moyen du DUERP,...)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 5 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 5 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des connaissances et de perfectionnement à chaque renouvellement de mandat



Nous consulter



Public

Membres du CHSCT/CST et tout agent participant au CHSCT/CST



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Formation des membres du personnel au CHSCT/CST dans la Fonction Publique Territoriale sur les RPS

Circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre, dans la fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux

Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Objectifs

- Se repérer dans les définitions et le cadre réglementaire
- Connaître le rôle et l'intervention du CHSCT.
- Connaître les facteurs de risque et savoir les repérer dans la collectivité.
- Comprendre son champ d'action, les acteurs clés du dispositif et ses leviers d'actions.
- Appréhender les principales étapes d'une démarche de prévention.
- Connaître les différentes étapes d'un diagnostic sur les RPS

Contenu

Les RPS de quoi parle-t-on ? Définitions (stress, harcèlement, burn out ...).

Le cadre réglementaire des RPS

Le CHSCT : interlocuteur privilégié des agents sur les risques psychosociaux

Les facteurs de risque (familles de facteur de risque, (les indicateurs d'alerte, comment les évaluer, les outils de diagnostic, identification des sources des RPS)

L'enjeu de la démarche de prévention (Les étapes clés d'une démarche réussie, les différents niveaux de prévention : primaire, secondaire, tertiaire, l'actualisation du document unique, l'accompagnement d'un agent en difficulté.

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils (questionnaire d'analyse, étude de cas pratique,....)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée : 2 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des connaissances et de perfectionnement à chaque renouvellement de mandat



Nous consulter



Public

Membres du CHSCT/CST et tout agent participant au CHSCT/CST



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Le référent sur les agissements sexistes et le harcèlement sexuel

Objectifs

- Se repérer dans les définitions et le cadre réglementaire
- Connaître les facteurs de risque et savoir les repérer au sein de l'entreprise.
- Savoir repérer les signaux d'alerte
- Comprendre son champ d'action, les acteurs clés du dispositif et ses leviers d'actions.
- Appréhender les principales étapes d'une démarche d'accompagnement et de suivi.

Contenu

Le harcèlement sexuel et agissements sexistes de quoi parle-t-on ? (Définitions, les enjeux....)

Distinguer le harcèlement sexuel des notions voisines :

Le cadre réglementaire (cadre légal, jurisprudences, Accords Nationaux Interprofessionnels)

Bien cadrer l'enjeu de la reconnaissance du harcèlement sexuel et des agissements sexistes :

Les obligations de l'employeur et des responsables

Le rôle du référent sur les agissements sexistes

Les stratégies du harceleur/agresseur

L'impact de la stratégie du harceleur/agresseur sur la victime et les réactions de la victime

Les conséquences sur la victime

Le repérage et accompagnement des victimes de violences sexuelles (Les signaux d'alerte. l'entretien, le signalement et son traitement, l'enquête, l'accompagnement,...)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée

1 jours – 7 heures

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)



A partir de 600 €



actualisation des
connaissances tous les 2 ans



Nous consulter



Public

Membres du CSE et
tout salarié dans
l'entreprise



Pré-requis

Aucun

**Pour plus d'informations voir le
programme de formation...**

Référent santé et sécurité au travail

la formation du référent « santé et sécurité au travail » devient **obligatoire**. ([loi 2021-1018, art. 39 ; c. trav. art. L. 4644-1 modifié](#))

Objectifs

- Maîtriser la réglementation en matière de sécurité et santé au travail
- Assurer l'interface pour améliorer l'efficacité de la mission sécurité dans l'entreprise
- Aider à valoriser le comportement sécurité
- Etre capable de mettre en œuvre et de suivre une démarche de prévention des risques

Contenu

Le Référent SST, les enjeux de la fonction : (ses missions, son rôle dans l'organisation, les responsabilités

Les enjeux de la prévention (les acteurs de la prévention, le mécanisme d'apparition du risque, du dommage, les 9 principes de prévention, les principaux risques de son métier et les effets induits,...)

Manager la prévention et la maîtrise des risques

- Faire du document unique un outil dynamique de management de la sécurité
- Veiller à l'application des consignes
- Valoriser les bonnes pratiques
- Établir le programme de formation, sensibilisation et communication pour impliquer chacun.....

Autres points abordés (*ergonomie au travail, analyse d'un poste de travail, les risques psychosociaux,..., les entreprises extérieures, les visites....*)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Appropriation des outils (arbre des causes, analyse des risques professionnels au moyen du DUERP,...)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 5 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 5 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des
connaissances tous les 2 ans



Nous consulter



Public

Les référents, personnel
de l'encadrement



Pré-requis

Aucun

**Pour plus d'informations voir le
programme de formation...**

Responsabilité des personnels d'encadrement en matière de santé et sécurité au travail

Cette formation s'appuie sur le droit pénal, le droit civil, ainsi que sur le code du travail. Il sera également question de jurisprudences.

Objectifs

- Connaître les règles de base de la responsabilité pénale et civile
- Maîtriser les principaux risques du droit pénal du travail (faute inexcusable, le délit d'entrave concernant les instances représentatives du personnel, la délégation de pouvoir,...)
- Connaître les obligations du personnel encadrant envers leur personnel en matière de santé et de sécurité, ainsi que les obligations des salariés
- Les niveaux de responsabilités entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre

Contenu

Les principes de responsabilité

- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale
- Les règles de responsabilité et la délégation de pouvoir
- Les obligations de moyen et de résultat

Les types d'infraction

- En matière de santé et de sécurité
- Délit d'entrave

La caractérisation des infractions

Les mesures de prévention

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

- Des apports théoriques
- Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
- Exemples en rapport avec le DUERP

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 1,5 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)
A partir de 600 €



Actualisation des
connaissances tous les 2 ans



Nous consulter



Public

L'ensemble du
personnel encadrant



Pré-requis

Aucun

**Pour plus d'informations voir le
programme de formation...**

Manager la sécurité au quotidien

Objectifs

- Intégrer les enjeux de la sécurité dans son management au quotidien
- Aider au développement d'une culture de la sécurité
- Favoriser les bons comportements pour limiter les risques
- Faire prendre conscience du rôle de chacun
- Impliquer l'ensemble de l'encadrement à une démarche de prévention

Contenu

La place de la sécurité dans l'entreprise

Code du travail, code de la sécurité sociale, le règlement intérieur,...

Les acteurs de la prévention

Les obligations juridiques de l'employeur et des managers

Le comportement sécurité

Définition du danger, du risque,...

Développer une politique de santé et de sécurité

Le rôle du management - les outils de management et de communication en matière de sécurité

Le rôle du management : déclinaison des objectifs, animation, communication, formation, respect des règles..

La transmission des messages : informer et former.

Transmettre les consignes sécurité.

Développer et valoriser les attitudes et comportements sécurité de son équipe par un langage et un comportement positif.

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Exemples en rapport avec le DUERP

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 2 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)
A partir de 600 €



Actualisation des connaissances tous les 2 ans



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel encadrant



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Formations dans le domaine de la Santé et la Sécurité au Travail

Table des matières

-Evaluation des risques professionnels et le Document Unique.....	21
-Sauveteur Secouriste du Travail – formation initiale.....	22
-Sauveteur Secouriste du Travail – Maintien des Acquis de Compétence.....	23
-Prap (Industrie-Bâtiment-Commerce) – formation initiale.....	24
-Prap IBC – Maintien des Acquis de Compétence.....	25
-Prap (Sanitaire et Social) – formation initiale.....	26
-Prap 2S – Maintien des Acquis de Compétence.....	27
-Gestes et Postures.....	28
-Ergonomie au poste de travail.....	29
-Facteurs de pénibilité.....	30
-Mesurer les facteurs psychosociaux dans le cadre du DUERP.....	31
-Travaux en hauteur.....	32
-Sensibilisation et prévention aux risques chimiques.....	33
-Sensibilisation sur les interventions dans les espaces confinés.....	34
-Sécurité Incendie.....	35
-Mise en place d’un exercice d’évacuation.....	36
-Atmosphère explosible (ATEX).....	37
-Sensibilisation sur les équipements de protection individuelle »EPI «.....	38
-Plan de Prévention – Intervention des entreprises extérieures.....	39
-Protocole de sécurité	40
-Analyse des accidents par la méthode de l’arbre des causes.....	41
-Réglementation sur les ERP occasionnels de type CTS, PA (chapiteaux,...).....	42
-Sécurité sur les chantiers de fouille.....	43

Evaluation des risques professionnels et le Document Unique (Décret N°2001-1016 du 5 novembre 2001)

Objectifs

- S'approprier les principes généraux de la prévention en matière de santé et sécurité au travail
- Connaître les principes méthodologiques d'évaluation des risques en vue de leur transcription dans le DUERP

Contenu

Le contexte réglementaire de la prévention des risques professionnels
Les responsabilités civiles et pénales
Les différents risques professionnels
Définition de danger, situation à risque, risque
La démarche d'évaluation des risques professionnels
La méthode et les outils d'évaluation des risques professionnels
L'analyse des situations de travail
Le document unique (élaboration du document unique, suivi et mise à jour du document unique)
Le plan d'action (programme annuel, les critères de choix, les indicateurs et suivi des actions)

Autres points abordés (*ergonomie au travail, analyse d'un poste de travail, les risques psychosociaux,..., les entreprises extérieures, les produits chimiques,....*)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
Appropriation des outils (analyse des risques professionnels au moyen du DUERP,....)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.



Durée: 4 jours



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 4 personnes)
A partir de 600 €



actualisation des
connaissances tous les 2 ans



Nous consulter



Public

Les membres du COPIL, le personnel d'encadrement



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Objectifs

Le sauveteur secouriste du travail sera en mesure :

- d'identifier les dangers auxquels il est exposé ainsi que les (témoins),
- de mettre en place des actions adaptées
- d'assurer sa sécurité ainsi que celle des autres.
- d'effectuer des gestes adaptés selon la situation,
- de vérifier la persistance du résultat et l'apparition d'autres signes
- d'alerter les secours

Contenu - référentiel technique du SST

Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.

Intérêt de la prévention des risques professionnels.
Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?
Rechercher les dangers persistants pour protéger
Examiner la victime et faire alerter
Secourir (saignement, brûlures, plaie, inconscience respiratoire, réanimation cardio-pulmonaire, malaise, étouffement, fractures,...)

Les enjeux de la prévention (les acteurs de la prévention, les principes généraux de prévention, *le mécanisme d'apparition du risque, du dommage, les principaux risques de son métier,...*)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
Apprentissage des gestes utiles pour bien appréhender la réalité du secourisme

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée

2 jours – 14 heures



Prix (exonération de TVA)
(de 4 à 12 personnes)

A partir de 220 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois



Nous consulter



Public

Toute personne de l'établissement



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Objectifs

Maintenir et actualiser ses compétences de SST définies dans le référentiel national.

Contenu

Rappel des notions de protection, d'alerte et de secours (saignement, étouffement, réanimation cardio-pulmonaire, inconscience respiratoire, malaise, brûlures, fractures,...)

mise en situation selon des risques inhérents à l'activité au sein de l'établissement

*Le programme est conforme au plan d'enseignement élaboré par l'INRS



Durée

2 jours – 14 heures



Prix (exonération de TVA)
(de 4 à 12 personnes)

A partir de 220 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois



Nous consulter

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Révision des gestes utiles et des actions à mener pour bien appréhender la réalité du secourisme

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Public

Les titulaires de la carte SST



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Objectifs

- Repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à la santé,
- Adopter et appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie
- Etre un acteur de la prévention

Contenu - référentiel de l'acteur PRAP

Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
(Comprendre l'intérêt de la prévention - Connaître les risques de son métier)

Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier des différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues (Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain - Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé)

Participer à la maîtrise du risque dans son établissement
(Proposer des améliorations de sa situation de travail -Faire remonter l'information aux personnes concernées - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort)

*Le programme est conforme au plan d'enseignement élaboré par l'INRS

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

- Des apports théoriques
- Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
- Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée

2 jours – 14 heures



Prix (exonération de TVA)
(de 6 à 12 personnes)

A partir de 220 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois



Nous consulter



Public

Toute personne de l'établissement



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Objectifs

- Repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à la santé,
- Adopter et appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie
- Etre un acteur de la prévention

Contenu - référentiel de l'acteur PRAP

Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement (Comprendre l'intérêt de la prévention - Connaître les risques de son métier)

Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier des différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues (Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain - Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé)

Participer à la maîtrise du risque dans son établissement (Proposer des améliorations de sa situation de travail -Faire remonter l'information aux personnes concernées - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort)

*Le programme est conforme au plan d'enseignement élaboré par l'INRS

Méthode pédagogique

Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

- Des apports théoriques
- Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
- Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée
1 jour – 7 heures



Prix (exonération de TVA)
(de 6 à 12 personnes)
A partir de 220 €



Actualisation des
connaissances tous les 24
mois



Nous consulter



Public
Toute personne de
l'établissement



Pré-requis
Aucun

**Pour plus d'informations voir le
programme de formation...**

Objectifs

- Repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à la santé,
- Adopter et appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie
- Etre un acteur de la prévention

Contenu - référentiel de l'acteur PRAP

Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement (Comprendre l'intérêt de la prévention - Connaître les risques de son métier)

Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier des différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues (Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Participer à la maîtrise du risque dans son établissement (Proposer des améliorations de sa situation de travail -Faire remonter l'information aux personnes concernées - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

*Le programme est conforme au plan d'enseignement élaboré par l'INRS

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

- Des apports théoriques
- Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
- Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 3 jours



Prix (exonération de TVA)
(de 6 à 12 personnes)
A partir de 220 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois



Nous consulter



Public
Toute personne de l'établissement



Pré-requis
Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Objectifs

- Repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à la santé,
- Adopter et appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie
- Être un acteur de la prévention

Contenu - référentiel de l'acteur PRAP

Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement (Comprendre l'intérêt de la prévention - Connaître les risques de son métier)

Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier des différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues (Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain - Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement (Proposer des améliorations de sa situation de travail -Faire remonter l'information aux personnes concernées - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

*Le programme est conforme au plan d'enseignement élaboré par l'INRS

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

- Des apports théoriques
- Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
- Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée
1 jour – 7 heures



Prix (exonération de TVA)
(de 6 à 12 personnes)
A partir de 220 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois



Nous consulter



Public
Toute personne de l'établissement



Pré-requis
Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Gestes et Postures (Art. R.4541-1 et suivants code du travail)

Objectifs

- Identifier et caractériser les risques liés aux postures de travail, à la manipulation et au transport de charges
- Mieux comprendre le fonctionnement du corps humain
- Comprendre l'importance des gestes et des postures dans les différentes activités
- Adopter les bons gestes professionnels
- Maîtriser les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts

Contenu

Information générale sur la prévention
Quelques notions d'anatomie
Les différents risques sur la santé et leurs conséquences (pathologies dorsales,...)
Principes de sécurité physique et d'économie d'effort
Applications pratiques dans des mises en situation rencontrées sur le terrain

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
Exercices pratiques (mises en application des gestes rencontrés sur le terrain)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 1 jour

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)



A partir de 220 €

Phase préparatoire (3h):
200€



Actualisation des
connaissances tous les 24
mois - conseillé



Nous consulter



Public

Toute personne
exerçant dans leurs
activités de la
manutention de charges,
des gestes répétitifs,...



Pré-requis

Aucun

**Pour plus d'informations voir le
programme de formation...**

Ergonomie au poste de travail

Les paramètres à intégrer au moment de la conception, de l'évaluation ou de l'aménagement d'un poste de travail sont nombreux et pas toujours suffisamment connus. Pourtant les enjeux sont importants puisqu'ils impacteront aussi bien les conditions de travail (risque TMS) que l'efficacité...

Objectifs

- Mieux comprendre les principes de l'ergonomie
- Appliquer ces connaissances pour évaluer, aménager son poste de travail en fonction de soi
- Définir la hauteur de travail la plus adaptée,
- Evaluer la pénibilité d'une posture de travail,
- Repérer les contraintes articulaires,

Contenu

Définition et domaines d'application de l'ergonomie

La charge physique de travail :

- Les facteurs biomécaniques et limites du corps humain
- Le dimensionnement des postes de travail

L'environnement physique :

- bruit,
- éclairage,
- ambiance thermique
- .../...

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 1 jour



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)

A partir de 250 €

Phase préparatoire (3h):
200€



Actualisation des connaissances tous les 24 mois - conseillé



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Facteurs de pénibilité au travail

(loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée)

Objectifs

- Maîtriser les nouvelles obligations et les sanctions encourues en cas de non respect
- Évaluer la pénibilité dans son entreprise de façon quantitative et qualitative
- Mettre en place une démarche de prévention
- Négocier un accord ou conclure un plan d'action

Contenu

Pénibilité au travail : maîtriser la nouvelle réglementation issue de la loi du 20 janvier 2014

Connaître les principaux facteurs de risques et seuils autorisés par la loi

Comprendre les objectifs et l'impact de la réforme des retraites : loi du 20 janvier 2014

Mesurer quantitativement la pénibilité

Identifier les métiers les plus touchés par la pénibilité

Utiliser les indicateurs à sa disposition

Créer des indicateurs propres à son entreprise : bien les choisir et les quantifier

Suivre les indicateurs quantitatifs : fréquence, tableau comparatif

Remplir la fiche de prévention des expositions

Accord : finaliser l'analyse de la pénibilité

Calculer la proportion de salariés exposés aux risques

Négocier l'accord d'entreprise

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 2 jours

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)



A partir de 250 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois - conseillé



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel concerné



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Mesurer les facteurs psychosociaux au travail pour mieux les maîtriser et les intégrer dans le DUERP

Objectifs

- Comprendre les mécanismes des risques psychosociaux
- Sélectionner les bons outils pour les évaluer
- Maîtriser la méthodologie pour engager une démarche de prévention collective

Contenu

Santé mentale et travail : de quoi parle-t-on ?
Les aspects réglementaires
Détecter les conséquences des risques psychosociaux sur la santé et le travail
Comment vous positionner dans la démarche de prévention des risques psychosociaux
Les outils et méthodes pour évaluer les risques psychosociaux: comment faire le bon choix
Intégrer la santé mentale dans la démarche d'évaluation des risques professionnels
Exploiter les résultats de l'évaluation pour les intégrer dans le DUERP
Déterminer des actions de prévention
Mettre en place un suivi des actions
Définir une politique de la santé mentale des salariés
Qu'entendons-nous par Qualité de Vie au Travail ?

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 2 jours

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)



A partir de 250 €



Actualisation des connaissances tous les ans - conseillé



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Objectifs

- Savoir: contrôler, choisir, s'équiper et utiliser le matériel de protection anti-chute en fonction des travaux à réaliser, de l'environnement,...
- Mettre en place des actions de prévention selon l'analyse des risques
- Définir un système de protection adapté et approprié : présentation des différents matériels et supports techniques.

Contenu

Les risques liés aux travail en hauteur:

- les obligations générales et particulières
- Les responsabilités des dirigeants et des salariés

La réglementation

Les protections collectives

Les protections individuelles

Les opérations de secours

La signalisation des chantiers

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 1 jour

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)



A partir de 250 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois - conseillé



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel concerné



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Sensibilisation et prévention aux risques chimiques (Article R4412-1 et suivants)

Objectifs

- Identifier les dangers d'origine chimique.
- Evaluer le risque lors des interventions.
- Mettre en œuvre les moyens de protection et de prévention associés.
- Bien gérer le risque résiduel (surveillance médicale).
- Intégrer dans son travail un « comportement sécurité » adapté.
- Connaître et réaliser les mesures d'urgence.

Contenu

Contexte réglementaire
Identification des symboles chimiques
Savoir lire et comprendre l'étiquetage
Les différents risques (intoxication,...)
Comprendre la fiche de données de sécurité (FDS)
Prévention des risques chimiques
Port des équipements de protection individuelle

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 1 jour



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)
A partir de 250 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois - conseillé



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel exposé et personnel encadrant



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Sensibilisation sur l'intervention en espaces confinés (Article R4412-1 et suivants)

Objectifs

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens de communication
- Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication...) jusqu'à la remontée des Intervenants.
- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours
- Savoir rédiger un permis de pénétrer

Contenu

Risques et dangers des espaces confinés
Rôles du surveillant
La présence constante du surveillant
La maintenance en condition des matériels
Les procédures d'alerte et de secours.

PRATIQUE

Mises en situation sur ouvrages sécurisés
Préparation de l'intervention
Sécurisation de la zone de travail- Equipement des Intervenants
Exercice d'évacuation
Détection préalable
Intervention avec différents scénarii d'incidents et d'alertes.

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 2 jours

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)



A partir de 250 €

Phase préparatoire (3h):
200€



Actualisation des
connaissances tous les 24
mois - conseillé



Nous consulter



Public

L'ensemble du
personnel concerné et
personnel encadrant



Pré-requis

Aucun

**Pour plus d'informations voir le
programme de formation...**

Sécurité incendie (Article R4227-39)

Objectifs

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies
- Utiliser les moyens de première intervention
- Etre capable de donner rapidement l'alerte

Contenu

Théorie:

- La réglementation
- La triangle du feu
- Les différentes classes de feu
- Les moyens de lutte contre l'incendie
- Les différents types d'extincteurs
- L'alerte

Pratique

- Principe de fonctionnement d'un extincteur
- Reconnaître et adapter le choix de l'extincteur en fonction des classes de feu
- Exercices sur feux réels
- Visite d'un site afin de repérer les différents moyens de lutte contre l'incendie

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

- Des apports théoriques
- Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 0,5 jour

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 6 personnes)



A partir de 60 €



Actualisation des connaissances tous les ans



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Mise en place d'un exercice d'évacuation

Objectifs

- Mettre en place un [exercice d'évacuation incendie](#)
- Connaitre les règles essentielles de l'évacuation d'un bâtiment
- Connaitre les différents points relatifs à une évacuation : signal d'alarme, cheminements, point de rassemblement, issues de secours et conduite à tenir pour mener à bien une évacuation
- Informers le personnel : connaissances de leurs missions, des techniques et des consignes d'évacuation (chargé d'évacuation, guides et serres files)
- Dresser un bilan de la qualité de l'évacuation

Contenu

Dans le cadre de la mise en place de votre exercice d'évacuation, nous vous proposons différentes possibilités pour réaliser cet exercice

Partie pratique de l'évacuation : organisation et réalisation d'un exercice d'évacuation

Au cours de cet exercice, le formateur s'attachera à auditer le déroulement de l'évacuation, le comportement des stagiaires lors de l'évacuation et chronométrera le temps d'évacuation.

Partie théorie : à l'issue de l'exercice, les stagiaires seront amenés à revenir sur les points suivants

La gestion de l'évacuation : déroulement de l'évacuation, durée, comportements individuels, l'attitude des guides files, serre files et responsable de la sécurité

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 0,5 jour



**Prix (exonération de TVA)
(Minimum 6 personnes)
A partir de 60 €**



Actualisation des connaissances tous les ans



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel



Pré-requis

Avoir suivi la formation sur la sécurité incendie

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Objectifs

- Sensibiliser les personnels de l'entreprise aux risques d'explosion auxquels ils sont confrontés.
- Mettre en place des actions de prévention
- Aider les membres de la direction, chefs de service à entreprendre des mesures techniques et organisationnelles, voire à mettre en place le DRPCE (Document Relatif à la Protection contre les Explosions)

Contenu

Bases réglementaires
Définition d'une ATEX
Définition d'une explosion
Notions sur l'inflammabilité, l'explosivité, ...
Précision sur les zones ATEX : zone de vapeurs ou de gaz, zone de poussières
Les principes de prévention d'une ATEX
Le DRPE ou DRPCE (Document Relatif à la Protection contre les Explosions)

Mesures Organisationnelles :

- Rédiger des consignes présentant les risques d'explosion et les moyens de protection
 - Assurer la formation des travailleurs
 - Superviser les travailleurs durant leur présence en ATEX
 - Assurer la sécurité des opérations de maintenance
 - Organiser des visites d'inspection adéquates
 - Signaler les emplacements présentant un risque d'explosion
- Les mesures de protection

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 1 jour



Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)

A partir de 250 €

Phase préparatoire (3h):
200€



Actualisation des
connaissances tous les 24
mois - conseillé



Nous consulter



Public

L'ensemble du
personnel exposé et
personnel encadrant



Pré-requis

Avoir suivi la formation
sur la sécurité incendie

**Pour plus d'informations voir le
programme de formation...**

Sensibilisation sur les équipements de protection individuelle »EPI » (Art. L4311-1 code du travail et suivants)

Objectifs

- Identifier les différents risques,
- Adapter les équipements de protection individuelle en fonction du risque
- Connaître les dispositions réglementaires relatives aux E.P.I (formation, utilisation, vérification, entretien,...)

Contenu

Pourquoi porter des EPI (équipements de protection individuels)?
Identifier les dangers et les risques pour soi et les autres
Les principaux facteurs d'accident: matériel inadapté, environnement hostile, projection chimique, mécanique...
Les responsabilités de l'employeur et du salarié en cas d'accident du travail (la faute inexcusable,...)
Présentation des différents EPI et de leur rôle de protection
Quand et comment mettre les EPI

*Le Document Unique mis à disposition pour les besoins de la formation

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques
Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 1 jour – 6 heures

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 8 personnes)



A partir de 80 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois - conseillé



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel exposé et le personnel encadrant



Pré-requis

Avoir suivi la formation sur la sécurité incendie

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Plan de prévention (décret 92-158 du 20 février 1992) (Art. R4511-1 et suivants du code du travail)

Objectifs

- Savoir dans quelles situations appliquer les décrets du 20 février 1992 ou du 26 décembre 1994 ou de l'arrêté du 19 mars 1993
- Etre capable d'analyser les risques en entreprise
- Savoir faire du plan de prévention un outil d'animation de la santé et de la sécurité.
- D'être capable d'évaluer et de réévaluer les actions de prévention mises en place

Contenu

Le cadre légal

Rappel des principes essentiels de prévention
Les obligations du Code du Travail
Les principes généraux de prévention

Les différentes responsabilités

Le décret 92-158 du 20/02/92 et l'arrêté du 20/04/96 relatif au protocole sécurité :

Le cadre d'une opération et les obligations des différents intervenants

Les responsabilités civiles et pénales de l'employeur

Les principes de la délégation de pouvoir

Les responsabilités de l'EU et de l'EE ainsi que celles de ses sous-traitants

Les outils et méthodes d'analyse des risques

Elaborer et mettre en place le plan de prévention

Rédiger le plan de prévention

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Exercice pratique

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 1,5 jours

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 5 personnes)



A partir de 250 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois - conseillé



Nous consulter



Public

Toute personne amenée à réaliser un plan de prévention



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Protocole de sécurité (arrêté du 26 avril 1996)

Art R4515-4 : « les opérations de chargement ou de déchargement, font l'objet d'un document écrit, dit « protocole de sécurité », remplaçant le plan de prévention ».

Objectifs

- Acquérir des connaissances sur :
- la réglementation concernant le protocole de sécurité,
- les risques encourus au cours des opérations de chargement et de déchargement de transport,
- Mettre en oeuvre les outils et les méthodes pour la rédaction du protocole de sécurité.

Contenu

Le protocole de sécurité (définition, objectifs, aspects, les entreprises d'accueil, les entreprises extérieures,...),

Aspects réglementaires et juridiques (code du travail, arrêté du 26 avril 1996 et arrêté du 17 décembre 1998,..),

La prévention des risques au cours des opérations de chargement et de déchargement (danger, risque, coût du risque, prévention et politique de prévention, probabilité, gravité, acceptabilité, consignes, CSE, règlement, opérations de chargement et de déchargement, rôle du conseiller sécurité, éléments importants,..),

La rédaction du protocole (éléments à prendre en compte liés au milieu, à l'organisation, aux personnels, aux marchandises,..),

Aide à la rédaction (mise en application, utilisation d'un guide d'analyse, rédaction,..).



Durée: 0,5 jour

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 3 personnes)



A partir de 150 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois - conseillé



Nous consulter

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Exercice pratique

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Public

Toute personne amenée à réaliser un protocole de sécurité



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes

Objectifs

- Etre capable de mener une analyse d'accident objective et approfondie pour aboutir à la définition d'actions correctives concrètes.
- Acquérir la méthodologie d'analyse des AT/MP
- Savoir communiquer sur le sujet

Contenu

Les différentes étapes:

- Recueillir les faits
- Construire l'arbre des causes
- Identifier les facteurs d'accident et/ou d'incident
- Formuler des actions correctives et préventives
- Choisir les mesures les plus adaptées
- Mettre en œuvre les mesures retenues
- Analyser les facteurs potentiels d'accident

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

- Des apports théoriques
- Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
- Exercice pratique

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 1 jour

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 4 personnes)



A partir de 150 €



Actualisation des connaissances tous les 24 mois - conseillé



Nous consulter



Public

Chargé de sécurité, encadrant, membres du CSE, toute personne chargée de l'analyse des AT/MP



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Réglementation sur les ERP occasionnels de type CTS, PA (chapiteaux, tentes, structures gonflables...)

Cette formation s'appuie sur le **code de la construction et de l'habitation, le règlement de sécurité du 25 juin 1980**, sur l'**Arrêté du 26 juin 2008** portant diverses dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi que la **loi n°99-198 du 18 mars 1999 (JO du 19 mars 1999)**. **L'arrêté et le décret d'application ont été publiés au Journal Officiel du 1er juillet 2000 (décret n° 2000-609 du 29 juin 2000)**

Objectifs

- Prendre connaissance des bases réglementaires régissant les différents types d'ERP mais également de la réglementation de la profession du spectacle
- Connaître les responsabilités du maire en tant qu'organisateur du spectacle ainsi que de la commune
- Etre capable d'analyser les risques
- Mettre en place des actions de prévention
- D'assimiler l'essentiel des points techniques propres aux ERP de catégorie (L,V,W,X,Y) et plus particulièrement des C.T.S, des P.A, des SG

Contenu

Réglementation de la profession du spectacle

Définition d'un ERP

Dispositions applicables aux établissements des 4 premières catégories (Généralités, aménagements intérieurs, décoration et mobilier, Moyens de secours contre l'incendie,..)

Dispositions applicables aux établissements spéciaux:
type PA (plein air)
type CTS (Chapiteaux, tentes et structures)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

Des apports théoriques

Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)

Exercice pratique

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 2 jours

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 6 personnes)



A partir de 350 €

Phase préparatoire (3h):
200€



Actualisation des
connaissances tous les 24
mois



Nous consulter



Public

Chargé de sécurité,
encadrant, membres du
CSE, toute personne
chargée de monter les
structures



Pré-requis

Aucun

**Pour plus d'informations voir le
programme de formation...**

Sécurité sur les chantiers de fouille

Article L4121-1 L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs....

Objectifs

- informer les agents de fouille sur les risques liés à leur activité (TMS, explosion, des glissements de terrain, etc...)
- mettre en place des mesures de prévention adaptées aux diverses situations rencontrées sur le site ou lors de l'exécution d'une tâche
- Identifier les risques liés à l'activité physique
- bien faire la différence entre un PPSPS et un plan de prévention...

Contenu

Le principe de sécurité : Notion de Danger, de risque et de prévention.

La responsabilité du personnel encadrant, ainsi que des personnels techniques (art L4121-1,..., art L 4122-1 ; faute inexcusable ; droit d'alerte ; droit de retrait)

Les mesures préventives lors des étapes de l'archéologie préventive :

(circulation sur les chantiers, mise en place de la signalisation, rédaction du plan de prévention..., plan d'hygiène et de sécurité (installation sanitaires,...)
Consignes pour la rédaction du PPSPS/PGC ou du Plan de Prévention ou du protocole de sécurité .../...

Identification des dangers et des risques lors des

différentes : TMS, Ecrasement, chute de hauteur (glissement de terrain, excavation, risques liés à la découverte des engins de guerre...

Notion d'ergonomie au poste de travail...

- . Pourquoi un TMS ?
- . Identification des facteurs potentiels de survenus des TMS (usage/manipulation de l'outillage, les conditions climatiques, mauvaise posture...

Règles de sécurité (EPI/EPC...)

Méthode pédagogique



Une pédagogie centrée sur la relation

Modalités et outils pédagogiques

- Des apports théoriques
- Des modalités interactives (mise en situation au travers de cas pratiques et ludiques)
- Exercice pratique

Modalités d'évaluation

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation et respecte les conditions d'application



Durée: 2 jours

Prix (exonération de TVA)
(Minimum 6 personnes)



A partir de 350 €

Phase préparatoire (3h):
200€



Actualisation des connaissances tous les 24 mois



Nous consulter



Public

L'ensemble du personnel évoluant sur les chantiers/
Responsables du chantier



Pré-requis

Aucun

Pour plus d'informations voir le programme de formation...

Conditions générales....

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site:

 : <http://www.lefeuvre-formations-hsct.com>

1- l'organisme de formation

La société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le N°31 59 06808 59 auprès du préfet de région de Nord-Pas de Calais. Elle a reçu un avis favorable de la DIRECCTE des Hauts de France pour la dispense des formations destinées aux membres du CSE dans le cadre de la CSSCT.

Les stages concernés par les présentes « conditions générales » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L.6313-1 du Code du Travail.

2- Inscription

Les demandes d'inscription sont effectuées soit en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, soit par email, à l'adresse suivante:

lefeuvre.formations.hsct@numericable.fr

L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les conditions sont bien remplies. Concernant les prérequis, veuillez joindre les justificatifs.

Le bulletin d'inscription doit être daté et signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de la collectivité ou de l'organisme demandeur.

3- Limitation des effectifs

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité soit au minimum 3 et avec un maximum de 14.

4- Délai d'attente – 12 mois

Concernant le délai d'attente, la société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT s'engage à débuter en accord avec l'entreprise/la collectivité ou l'organisme demandeur, la prestation dans les 12 mois, et selon la date de retour par courriel de la convention dûment remplie et signée par la personne habilitée.

5- Annulation – Report

La société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'un effectif insuffisant ou pour raison maladie, voir en cas de force majeure.

Elle se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures selon les modalités prévues dans la convention de formation.

6- Confirmation d'inscription - convention

Après enregistrement de la demande d'inscription, une convention est adressée par courriel à l'entreprise ou la collectivité ou à l'organisme demandeur, comprenant les dates proposées et retenues par le client; ainsi que le nombre de participant et l'adresse du stage.

Dans la convention, il sera également précisé si le stage se fait à distance ou en intra entreprise, voir en inter entreprise.

7- Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, les convocations seront à la charge de l'entreprise, de la collectivité ou de l'organisme demandeur.

Quant au programme de formation, l'entreprise ou la collectivité ou l'organisme demandeur peut le télécharger directement sur le site:

<http://www.lefeuvre-formations-hsct.com>

La société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT s'engage également à l'envoyer par courriel en même temps que la convention de formation.

L'entreprise ou la collectivité ou l'organisme demandeur pourra également demander quelques modifications sur le programme de formation afin de l'adapter à ses besoins, et en accord avec la société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT.

Pour les formations à distance, l'employeur du stagiaire se chargera d'adresser la convocation et le programme de formation à l'intéressé selon les modalités qui lui conviendra.

8- Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant au stage, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis sous peine de poursuite judiciaire.

9- Coût

Le coût est indiqué sur le devis joint au programme de formation; ainsi que sur la convention de formation. Il ne concerne que les frais pédagogiques. Il s'agit d'un coût net (la société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT est exonérée de TVA).

La société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT ne prend pas en charge les besoins de photocopie, ni les frais de réservation de la salle de formation mise à disposition.

Le maintien de salaire et les frais de transport, d'hébergement et de nourriture sont à la charge de l'entreprise ou de la collectivité ou de l'organisme demandeur.

Se référer également aux conditions particulières figurant dans la convention de formation.

10- Modalités de facturation et de règlement

Les factures sont payables par chèque ou par virement dans un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi par courriel de la facture (en format PDF) par la société Lefeuvre Formations HSCT dont l'adresse mail figure ci-dessous.

lefeuvre.formations.hsct@numericable.fr

Le règlement est réalisé à la date de la mise à disposition des fonds par l'organisme demandeur. A défaut de paiement intégral à la date prévue pour leur règlement, les sommes restantes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable ou d'un rappel, de pénalités de retard dont le taux annuel est fixé annuellement. Ces pénalités s'appliquent sur le montant total de la créance et sont exigibles à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, jusqu'à la date de mise à disposition des fonds par l'organisme demandeur. Le montant des pénalités de retard est prévu dans les conditions mentionnées sur la convention. En cas de contestation de la facture, l'obligation de paiement n'est pas suspendue.

Les clauses de dédit sont prévues dans la convention.

11- Désistement – Absence - Abandon

En cas de désistement, sauf en cas de force majeure, plus de 2 semaines avant le début du stage. La société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT ne facturera pas. Si 2 semaines et moins avant le démarrage du stage, la société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT se réserve le droit de facturer 30% du montant du coût pédagogique.

En cas d'absence d'un stagiaire non justifiée, au moins 2 semaines avant le début du stage, et sans remplacement par une autre personne du même profil, la société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT se réserve le droit de facturer la totalité du coût pédagogique; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

7- Evaluation – Attestation de présence

A l'issue de la formation, la société LEFEUVRE FORMATIONS HSCT délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.